

fédéral le droit de limiter l'utilisation des phosphates dans les détergents et d'exercer un contrôle sur d'autres éléments nutritifs qui entrent dans les eaux du Canada. Le gouvernement a l'intention de faire usage de ce droit pour ordonner de réduire à une proportion de 20 p. 100 le phosphate contenu dans les détergents, l'automne prochain au plus tard, et pour travailler à le supprimer, probablement d'ici 1972.

Le Parlement étudie également des modifications à la loi sur les pêcheries, dont le but est de renforcer les dispositions existantes qui interdisent le dépôt de déchets nocifs et de tout genre.

• (2.10 p.m.)

Des modifications à la loi sur la marine marchande du Canada ont été adoptées par le Parlement en juin 1969. Celles-ci donnent au gouverneur en conseil le pouvoir d'édicter des règlements fédéraux visant à empêcher la pollution causée par le pétrole, les produits chimiques, les détritiques, les eaux d'égout et toutes autres substances déversées par les navires dans les eaux canadiennes.

Le gouvernement de l'Ontario et sa Commission des eaux ont beaucoup contribué à faire baisser la pollution dans les Grands lacs, en particulier grâce à des programmes de contrôle du déversement des déchets dangereux dans les Grands lacs et à des programmes de financement et de construction d'installations municipales de traitement des eaux d'égout.

J'aimerais souligner l'importance que présente une action coordonnée de la part du Canada et des États-Unis afin de résoudre les problèmes de la pollution dans les Grands lacs. La Commission mixte internationale nous a montré ce qui a besoin d'être fait. On prévoit une réunion en juin au niveau ministériel entre représentants des États-Unis et représentants du gouvernement canadien pour l'examen des problèmes urgents que pose la pollution des deux côtés de la ligne frontière dans le secteur des Grands lacs, notamment ceux que précise la Commission mixte internationale dans les conclusions de son rapport spécial. Une réunion préliminaire entre hauts fonctionnaires du gouvernement canadien et du gouvernement américain doit avoir lieu à Ottawa le 25 mai.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, dans mes remarques sur la déclaration du ministre, qu'on me permette de dire que je n'ai pas lu le premier rapport que le ministre a déposé, mais si ce rapport est aussi complet et utile que les deux premiers comptes rendus de la Commission mixte internationale, il donnera un bon coup

[L'hon. M. Sharp.]

de pouce, je pense, à la lutte contre la pollution des Grands lacs.

Le ministre s'est cependant abstenu de dire quelle forme prendront les rapports du gouvernement fédéral avec le gouvernement des États-Unis, le gouvernement des États américains et le gouvernement provincial de l'Ontario. Il a cependant mentionné des réunions entre les ministres, mais une des grandes faiblesses des structures que prévoit l'administration canadienne à l'heure actuelle pour la solution de ce genre de problème, et en particulier celui de la pollution de l'eau, c'est qu'aucun membre du gouvernement fédéral ne détient les pouvoirs de coordination. Le seul ministre qui a un semblant de pouvoir est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les autres ministres ont des responsabilités dans leurs domaines respectifs.

J'espère que le gouvernement songera sérieusement à nous soumettre une nouvelle mesure législative ou du moins à créer un organisme gouvernemental qui coordonnera les travaux fédéraux et qui prendra l'initiative de l'effort national.

Je tiens à souligner que la Commission mixte internationale en tant que telle n'a aucune autorité. Le Commission a fait un excellent travail d'enquête sur la pollution et de présentation de rapports dont c'est le troisième. Pas plus qu'aucun autre organisme international, elle n'a cependant le pouvoir d'agir, au sujet des Grands lacs ou des eaux internationales. Je profite donc de l'occasion pour inciter le ministre à examiner la nécessité d'étendre les pouvoirs de la Commission mixte internationale afin qu'elle devienne un organisme de surveillance capable de faire des règlements et de les appliquer ou à réfléchir à la création d'un nouvel organisme qui pourrait agir au nom de tous les gouvernements qui prennent part à la lutte contre la pollution dans les Grands lacs.

La déclaration d'aujourd'hui sert de fondement à ces deux formes d'action efficace de la part du gouvernement fédéral. A mon avis, tant que le gouvernement ne reconnaîtra pas ouvertement la nécessité de désigner quelqu'un qui sera chargé de la pollution et dont l'autorité s'étendra aux eaux internationales, on oubliera tous ces rapports et tous les projets de loi y afférents.

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord remercier le ministre de la courtoisie dont il a fait preuve en nous fournissant un exemplaire de sa déclaration avant la séance.

Nous nous réjouissons de ce que le rapport spécial de la Commission mixte internationale sur la pollution dans les Grands lacs ait été